

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 430

présenté par

M. Descoeur, M. Bony, Mme Bonnard, M. Kamardine, M. Vatin, M. Taite, M. Brigand,  
Mme Périgault, Mme Petex, M. Ray, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Frédérique Meunier, M. Hetzel,  
M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Forissier, M. Boucard et Mme Serre

-----

**ARTICLE 2**

Compléter la première phrase de l'alinéa 14 par les mots :

« et en confiant à l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture la coordination de la mise en œuvre du programme »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette modification de l'article 2 vise à préciser que Chambres d'agriculture, en tant qu'établissement public assurant la promotion des agricultures, se voit confier la coordination de la mise en œuvre du programme.